

Département de la  
DORDOGNE

Arrondissement de  
NONTRON

Président : Raphaël CHIPEAUX

Lieu de réunion du Conseil :  
NANTHEUIL

Date de la convocation et  
envoi de la note de  
synthèse :  
10/04/2026

Nombre de membres :  
En exercice : 38  
Présents : 37  
Pouvoirs : 1

Etaient présent(e)s

Mesdames : BRUN Christelle, CRESCENT Sophie, DECARPENTRIE Françoise, DESGRAUPES Maryline, DUGARET Clothilde, FAVARD Anne, FIAULT Lydie, HYVOZ Isabelle, LACOTTE Marie-Claude, MAGNE Muriel, MEYNIER Maryse, VACHEYROUX Agnès,

Messieurs : APPEYROUX Philippe, AUGEIX Michel, BILLAT Philippe, BOST Claude, BOST Jean-François, CHAMINADE Yannick, CHAUSSADAS Jean-Patrick, CHIPEAUX Raphaël, COMBEAU Bertrand, DESSOLAS Frédéric, DOBBELS Michel, DUTHEIL Frédéric, FARGEOT Serge, FAYE Jean-Louis, FAYOL Stéphane, GRANET Jean-Claude, KANABUS DEROISY Benoît, KINTING Fabrice, MAZEAU Patrick, MAZEAUD Pascal, PRIVAT Pascal, RANOUIL Michel, RODRIGUEZ Gilles, ROUSSEAU Pierre, VAURIAC Bernard,

Absents ou excusés : MAZEAU Emmanuel (excusé, pouvoir à M. Magne),

Mme Anne FAVARD est désignée secrétaire de séance.

### CNAS / CDAS - représentant

La loi n°2007-209 du 19 février 2007 instaure le Droit à l'action sociale pour les agents territoriaux. Ainsi les collectivités territoriales et leurs établissements publics sont dans l'obligation d'offrir à leurs personnels des prestations d'action sociale (soit par une mise en place au sein de la Collectivité, soit par l'adhésion à une structure d'action sociale existante).

La Communauté de communes adhère pour sa part au Comité Départemental d'Action Sociale (C.D.A.S.).

Chaque collectivité a 1 représentant élu et 1 représentant agent. Ces délégués sont chargés de faire remonter les avis et positions sur l'action sociale du CNAS et la vie de l'association au niveau départemental. Il convient de désigner 1 représentant du collège des élus.

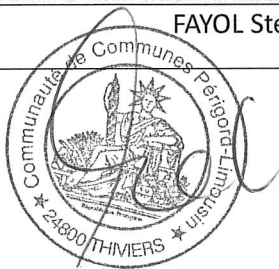
**Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**- DESIGNE comme suit le représentant élu de la Communauté de communes auprès du CDAS :**

Représentant élu

FAYOL Stéphane

Fait à Thiviers, le 20 Avril 2026  
Le Président  
Raphaël CHIPEAUX



La Secrétaire de Séance,  
Anne FAVARD

AR Prefecture

La présente délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication  
et de sa transmission en Sous-Préfecture  
Le Président,  
Raphaël CHIPEAUX



024-242400752-20260416-2026\_4\_16-DE  
Reçu le 22/04/2026